

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 211**27 février 2003****SOMMAIRE**

A.E.M., Atelier Electrique de Mertert, S.à r.l., Mertert	10113	Everest Consulting S.A., Luxembourg	10127
Actaris Holding Luxembourg S.A., Luxembourg ..	10110	Experta Fund	10115
Adalca S.A., Luxembourg	10110	Experta Management AG, Luxembourg	10116
Aktiva Capital, S.à r.l., Luxembourg	10091	Falcon, S.à r.l., Eischen.	10108
Andromède S.A.H., Luxembourg.	10119	Falcon, S.à r.l., Eischen.	10108
Antiva Finance S.A., Luxembourg	10125	Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg .	10123
Area Promotions, S.à r.l., Bertrange	10109	Gestmark S.A., Luxembourg.	10121
Asteria Management S.A., Luxembourg	10101	Group Econa, Group for European Consultancy Operations and Navigation Partners S.A., Re- mich.	10088
Asteria Management S.A., Luxembourg	10102	Group Econa, Group for European Consultancy Operations and Navigation Partners S.A., Re- mich.	10090
Autremont Holding S.A., Luxembourg	10112	HCD Holding S.A., Luxembourg	10120
Backes Electricité, S.à r.l., Mertert.	10113	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	10118
Ball European Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	10112	HSBC Asset Management Sicav, Luxembourg ..	10125
Beffort-Bandermann, S.à r.l., Luxembourg	10109	Imprimerie de Rodange, S.à r.l., Rodange	10113
Beffort-Bandermann, S.à r.l., Luxembourg	10109	Inly, S.à r.l., Mamer	10114
Bimolux S.A.H., Luxembourg.	10128	Inter Ikea Holding S.A., Luxembourg.	10115
Botanica, S.à r.l., Kehlen	10102	International Racing Betting System S.A., Luxem- bourg	10120
Botanica, S.à r.l., Kehlen	10102	Internationale Dienstleistungsgesellschaft S.A., Luxembourg	10090
Boulangerie-Pâtisserie Paul Guirsch, S.à r.l., Bas- charage	10114	Investissements Multisectoriels Européens S.A., Luxembourg	10105
C.R.E.A.M. EuropeAid, Luxembourg	10087	Investment Company Westend Holding S.A., Lu- xembourg	10120
Caliope Investment S.A., Luxembourg	10118	J.P. Morgan French Franc Liquid Fund, Sicav, Lu- xembourg	10122
Chams Janoub Holding S.A., Luxembourg	10119	Luxclean, S.à r.l., Steinsel	10100
Coparrinal S.A., Luxembourg.	10123	Maison J. Charles Printz, Quincaillerie, Fers et Métaux S.A., Luxembourg	10113
Cosmefin International S.A., Luxembourg	10121	Maman et Moi, S.à r.l., Bertrange.	10112
Cursitor Management Company S.A., Luxem- bourg.	10117	Medinger, S.à r.l., Luxembourg	10115
Dema S.A.H., Luxembourg.	10119	MK2 S.A.	10082
Dunedin Investments, S.à r.l., Luxembourg	10097	MK2 S.A., Luxembourg	10082
Dunedin Investments, S.à r.l., Luxembourg	10099	Monte Sicav, Luxembourg.	10121
Entreprise Salmon, S.à r.l., Mondorf-les-Bains ...	10112	Morga S.A.H., Luxembourg.	10113
Eucalyptus S.A.H., Luxembourg.	10124	Moulins de Champagne Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	10099
Euro-Action Management S.A., Luxembourg.	10117		
Eurogroupe S.A.H., Luxembourg.	10106		
Eurogroupe S.A.H., Luxembourg.	10114		
Eurogroupe S.A.H., Luxembourg.	10114		
Eurogroupe S.A.H., Luxembourg.	10114		
Eurogroupe S.A.H., Luxembourg.	10115		
European Pilot Institute EEIG, Luxembourg.	10084		

Moulins de Champagne Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	10099	Poulp A.G., Luxembourg	10096
Moulins de Champagne Luxembourg Participations, S.à r.l., Luxembourg	10112	Poulp A.G., Luxembourg	10096
Moulins de Champagne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	10108	Poulp A.G., Luxembourg	10096
Moulins de Champagne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	10108	Quinto S.A.H., Luxembourg	10083
Moulins de Champagne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	10108	Racing Betting System Holding S.A., Luxembourg	10122
Objectsoft S.A., Luxembourg	10110	Regiparc, S.à r.l., Rameldange	10087
Objectsoft S.A., Luxembourg	10110	Regiparc, S.à r.l., Rameldange	10087
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	Sicilux, S.à r.l., Luxembourg	10100
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	Sipalux S.A.H., Luxembourg	10128
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	Société Civile Immobilière Andama, Luxembourg	10106
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	Société Civile Immobilière Andama, Luxembourg	10107
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	Sofinaca S.A.H., Luxembourg	10125
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	Souvenance Holding S.A., Luxembourg	10119
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	Sun S.A., Luxembourg	10124
Objectsoft S.A., Luxembourg	10111	T.F.M. International S.A., Luxembourg	10124
Octis S.A., Luxembourg	10103	Teresa S.A.H., Luxembourg	10083
Overseas Media T.V. S.A., Luxembourg	10124	Trader S.A., Luxembourg	10127
Pani S.A.H., Luxembourg	10118	Trema Holding S.A., Luxembourg	10110
Passadena Holding S.A., Luxembourg	10126	United Companies S.A., Luxembourg	10127
Percos Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Luxembourg	10095	Val Verzasca S.A., Luxembourg	10107
Petite Souris, S.à r.l., Luxembourg	10109	Veromaxis Holding S.A., Luxembourg	10128
Petite Souris, S.à r.l., Luxembourg	10109	Versailles International Leisure S.A.H., Luxembourg	10121
Planetarium Fund, Sicav, Luxembourg	10123		

MK2 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.275.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue le 30 novembre 2000 entre HALSEY, S.à r.l. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de domiciliataire et MK2 S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de société domiciliée, a été terminée le 24 décembre 2002 suite à la liquidation de la société MK2 S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

Pour MK2 S.A.

HALSEY, S.à r.l.

Domiciliataire

K. Segers

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux; en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

M. Weinandy.

(07678/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MK2 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.275.

—
Les comptes de clôture au 23 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 17, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

M. Weinandy.

(07679/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

TERESA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.614.

QUINTO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.129.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg Ville.

Ont comparu:

1. Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement 30, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme holding de droit luxembourgeois TERESA, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au R. C. Luxembourg numéro 39.614, au capital de € 2.240.000 (deux millions deux cent quarante mille euros) représenté par 9.000 (neuf mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 172 du 29 avril 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 6 juin 2001 ayant à l'ordre du jour la conversion du capital en euros.

Monsieur Henri Grisius, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 11 février 2003,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part,

Et

2. Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement 30, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme holding de droit luxembourgeois QUINTO, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au R. C. Luxembourg numéro 60.129, au capital social de € 1.041.152,80 (un million quarante et un mille cent cinquante-deux euros quatre-vingts cents), représenté par 42.000 (quarante-deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 595 du 29 octobre 1997,

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C N° 1195, en date du 19 décembre 2001.

Madame Michelle Delfosse, préqualifiée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 11 février 2003,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part.

Ces deux sociétés, constituées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

Projet de fusion

1. La société anonyme holding TERESA, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite sur le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 39.614, au capital de € 2.240.000 (deux millions deux cent quarante mille euros) représenté par 9.000 (neuf mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social soit 42.000 (quarante-deux mille) actions donnant droit de vote de la société anonyme holding QUINTO, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite sur le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 60.129, au capital social de 1.041.152,80 (un million quarante et un mille cent cinquante-deux euros quatre-vingt cents), représenté par 42.000 (quarante-deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

Aucun autre titre donnant droit de vote n'ayant été émis par les sociétés fusionnantes;

2. La société anonyme holding TERESA (encore appelée la société absorbante) entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme holding QUINTO (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au premier janvier 2003.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales dont ils peuvent obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande;

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5 % (cinq pour cent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

8. A défaut d'une convocation d'une assemblée et du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

9. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

10. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal par la FIDUCIAIRE HENRI GRISIUS & ASSOCIES, S.à r.l., 30, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

11. Dispositions diverses:

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom tous les éléments d'actifs apportés;
- effectuera toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise des titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actifs, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats (de prêt, de travail, de fiducie, etc.), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi sur les sociétés commerciales, la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Delfosse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 137S, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

J. Delvaux.

(002450.3/208/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG, European Economic Interest Grouping.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg D. 51.

Extract Incorporated on the 21st January 2003 in Luxembourg

Number, Date and Place of the registration

Registered under Number D.51 on the 19th February 2003 in the Business and Companies Register of Luxembourg.

Name of the Grouping

The grouping shall have the name:

EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG

Registered Office

The official address of the EEIG shall be: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

Object

Mission of the EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG («EPI») is an increase of Aviation Safety in Europe.

Actually aviation safety is threatened worldwide at more than 70 to 80 % by human error. Technical reasons, weather conditions and others cause the tiny rest. Therefore the EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG sets its main objective at human education and training, human behaviour and vocational training as well as at human resource management of aviation staff.

The EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG is a community institution and searches the close and constructive cooperation with all affected and like-minded persons, flight schools and educational establishments, organisations and authorities and is open for their membership and/or contribution.

The EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG considers itself as representative of interests for the community of European Flight Training Organisations (FTOs), registered training facilities and organisations specialising in theoretical instruction of pilots.

This goal setting is of capital importance, as in our technical era more than 90% of all public and industrial funds are actually invested for technical research and development. The EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG makes a crucial contribution to recall the public attention to the immense significance of human education and culture.

Primary goal of the EUROPEAN PILOT INSTITUTE EEIG is to develop and to establish for the first time ever in the world a specialized training system for comprehensive, high quality, pan-European harmonized and standardized complete vocational education in 36 European National States.

This harmonized training system will be based on the theoretical knowledge instruction of aircraft pilots and put at the unprejudiced disposal of every single flight training organisation (FTO) and/or registered flight-training facility in Europe. In this way there will be achieved not only a real pan-European harmonisation of the training but also a significant rationalization and cost reduction for flight schools and trainees.

Members

1) The company CAME Aktiengesellschaft, governed by the laws of the Principality of Liechtenstein, having its registered office in FL-9496 Balzers, Zweistaepfle 40, registered at the registry of companies of Liechtensteinische Landesverwaltung under number H.414/17, represented by its Director, Dr. Harry H. Holzner;

2) The company limited by shares COSOFT COMPUTER CONSULTING, GmbH, governed by the laws of German Federal Republic, having its registered office in D-48653 Coesfeld, Wiesenstrasse 12-14, Germany, registered at the registry of companies, Amtsgericht Coesfeld, under number HRB 1559, represented by its Managing Director, Dipl.-Ing. Peter Strauss;

3) AIRSPACE SOLUTIONS, Dieter Stump, single personal firm under German law, having its office in D-42781 Haan, Becherbanden 29, represented by its owner, Mr Dieter Stump.

Managers - Appointment - Signature Powers

The Managers hereunder mentioned have been appointed following the incorporation of the Grouping:

1) The company CAME Aktiengesellschaft, governed by the laws of the Principality of Liechtenstein, having its registered office in FL-9496 Balzers, Zweistaepfle 40, registered at the registry of companies of Liechtensteinische Landesverwaltung under number H.414/17, represented by its Director, Dr. Harry H. Holzner, its permanent representative in the Grouping;

2) The company COSOFT COMPUTER CONSULTING, GmbH, governed by the laws of German Federal Republic, having its registered office in D-48653 Coesfeld, Wiesenstrasse 12-14, Germany, registered at the registry of companies, Amtsgericht Coesfeld, under number HRB 1559, represented by its Managing Director, Dipl.-Ing. Peter Strauss, its permanent representative in the Grouping;

3) AIRSPACE SOLUTIONS, Dieter Stump, single personal firm under German law, having its office in D-42781 Haan, Becherbanden 29, represented by its owner, Mr Dieter Stump, its permanent representative in the Grouping;

The managers shall be appointed by the members acting collectively. They shall be appointed for a period of (three) 3 years.

In particular, the board of managers may delegate all tasks, duties and work related to the day to day management of the grouping as well as the day to day representation of the grouping to one or several managing directors which shall validly bound the grouping by its sole signature.

The grouping shall be validly bound in respect of third parties only by the joint signature of at least two managers for all acts that are beyond the day-to-day management.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Auszug gegründet am 21. Januar 2003 in Luxemburg

Nummer, Datum und Ort der Eintragung:

Eingetragen unter der Nummer D.51 am 19. Februar 2003 im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Name der Vereinigung

Die Vereinigung hat den Namen: EUROPEAN PILOT INSTITUTE EWIV

Sitz der Vereinigung

Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-2550 Luxemburg, 6, avenue du X Septembre.

Zweck

Der Zweck der EUROPEAN PILOT INSTITUTE EWIV («EPI») ist die Erhöhung der Flugsicherheit in Europa.

Derzeit wird die Flugsicherheit weltweit zu mehr als 70-80% durch menschliches Versagen gefährdet. Technische Gründe, Wetterbedingungen und sonstige Ursachen bilden den Rest. Deswegen ist das Hauptziel der EUROPEAN PILOT INSTITUTE EWIV die Ausbildung und Schulung, das menschliche Verhalten, die berufliche Ausbildung sowie das Personalmanagement von Flugpersonal.

Die EUROPEAN PILOT INSTITUTE EWIV ist eine Gemeinschaftsinstitution und sucht die enge und konstruktive Zusammenarbeit mit allen Betroffenen und gleichgesinnten Personen, Flugschulen, Ausbildungsstätten, Organisationen und Behörden und ist offen für deren Mitgliedschaft und/oder ihren Beitrag.

Die EUROPEAN PILOT INSTITUTE EWIV betrachtet sich als Interessenvertretung europäischer Flugschulen (Flight Training Organisations/FTOs), registrierter Ausbildungseinrichtungen und Organisationen, die sich auf die theoretische Ausbildung von Piloten spezialisieren.

Diese Zielsetzung ist von entscheidender Bedeutung, da in unserem technischen Zeitalter mehr als 90% aller öffentlichen und industriellen Mittel zur Zeit für technische Forschung und Entwicklung investiert werden. Die EUROPEAN PILOT INSTITUTE EWIV leistet einen entscheidenden Beitrag um die öffentliche Aufmerksamkeit auf die große Bedeutung der menschlichen Ausbildung und Kultur zu lenken.

Vorrangiges Ziel der EUROPEAN PILOT INSTITUTE EWIV ist es zum aller ersten Mal in der Welt ein spezialisiertes Ausbildungssystem für eine verständliche und hochqualifizierte - gesamt europäisch harmonisierte und standardisierte - vollständige Berufsausbildung in 36 europäischen Nationalstaaten zu entwickeln und einzurichten.

Dieses harmonisierte Ausbildungssystem gründet auf der Theorieausbildung von Flugpiloten und stellt diese vorbehaltlos jeder einzelnen Flugausbildungsorganisation (FTO) und/oder registrierter Flugausbildungseinrichtung in Europa zur Verfügung. Auf diese Weise wird nicht nur eine wirkliche gesamt europäische Vereinheitlichung der Ausbildung, sondern auch eine bemerkenswerte Rationalisierung und Kostenreduktion für Flugschulen und Auszubildende erreicht.

Mitglieder

1. Die Aktiengesellschaft liechtensteinischen Rechts CAME A.G., mit Sitz in FL-9496 Balzers, Zweistaepfle 40, eingetragen im Öffentlichkeitsregister der liechtensteinischen Landesverwaltung unter der Nummer H.414/17, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, Dr. Harry H. Holzner;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts COSOFT COMPUTER CONSULTING, GmbH, mit Sitz in D-48653 Coesfeld, Wiesenstrasse 1214, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Coesfeld unter der Nummer H. R. B 1.559, vertreten durch ihren Geschäftsführer, Diplom-Ingenieur Peter Strauss;

3. Die Firma AIRSPACE SOLUTIONS, Dieter Stump, Einzelfirma nach deutschem Recht, mit Sitz in D-42781 Haan, Becherbanden 29, vertreten durch Ihren Inhaber, Herrn Dieter Stump,

Vorstand / Geschäftsführer - Ernennung- Vertretungsberechtigung

Die nachstehenden Geschäftsführer wurden im Anschluss and die Gründung der Vereinigung ernannt:

1. Die Aktiengesellschaft liechtensteinischen Rechts CAME A.G., mit Sitz in FL-9496 Balzers, Zweistaepfle 40, eingetragen im Öffentlichkeitsregister der liechtensteinischen Landesverwaltung unter der Nummer H.414/17, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, Dr. Harry H. Holzner ständiger Vertreter in der Vereinigung;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts COSOFT COMPUTER CONSULTING, GmbH, mit Sitz in D-48653 Coesfeld, Wiesenstrasse 12-14, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Coesfeld unter der Nummer H. R. B 1.559, vertreten durch ihren Geschäftsführer, Diplom-Ingenieur Peter Strauss, ständiger Vertreter in der Vereinigung;

3. Die Firma AIRSPACE SOLUTIONS, Dieter Stump, Einzelfirma nach deutschem Recht, mit Sitz in D-42781 Haan, Becherbanden 29, vertreten durch Ihren Inhaber, Herrn Dieter Stump, ständiger Vertreterin der Vereinigung;

Die Geschäftsführer werden von der Mitgliederversammlung einstimmig bestellt. Sie werden für eine Dauer von (drei) 3 Jahren ernannt.

Der Vorstand kann insbesondere alle Aufgaben, Leistungen und Arbeiten welche sich auf die tägliche Geschäftsführung der Vereinigung sowie der Vertretung der Vereinigung hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung beziehen an einen oder mehrere geschäftsführende Vorstände übertragen, welche die Vereinigung rechtswirksam durch ihre Einzelunterschrift verpflichten können.

Die Vereinigung wird Dritten gegenüber nur durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern/Vorständen für alle Geschäftshandlungen, welche über die tägliche Geschäftsführung hinausgehen, wirksam verpflichtet.

Luxemburg, den 19. Februar 2003.

Der Bevollmächtigte

D. Grozinger de Rosnay

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO AB/2436 – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002466.5/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

C.R.E.A.M. EuropeAid, Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung (EWIV).

Gesellschaftssitz: L-2273 Luxemburg, 8, rue de l'Ouest.

—
STATUTEN

Die Unterzeichneten

1. Herr Dr. Manfred Caspari

geboren am 14. April 1948

wohnhaft in: Koppelberg 26, D-56841 Traben-Trarbach

Beruf: EU-Berater

und

2. Die Gesellschaft MULTISENSOR INSTRUMENTS, S.à r.l.

nach Luxemburger Recht

mit Sitz in: 8, rue de l'Ouest, L-2273 Luxemburg

eingetragen im Firmen-Register Luxemburg unter Nr. Lux. 79.347

vertreten durch Herrn Dr. Lapos Fabian

gründen eine europäische wirtschaftliche Interessenvereinigung (EWIV) gemäß

- Verordnung (EWG) 2137/85

- und den Luxemburger Gesetzen:

1. Gesetz vom 25. März 1991 über die Europäische Interessenvereinigung, Mémorial A20 vom 11. April 1991, S. 452

2. Gesetz vom 25. März 1991 über Massnahmen zur Ausführung der Verordnung (EWG) Nr. 2137/85 des Rates über die Schaffung einer Europäischen wirtschaftlichen Interessenvereinigung (EWIV), Mémorial A20 vom 11. April 1991, S. 459

Art. 1. Firma der vereinigung

1.1. Die Firma der Vereinigung lautet: C.R.E.A.M. EuropeAid EWIV

1.2. Die Vereinigung kann im In- und Ausland Zweigniederlassungen errichten.

Art. 2. Zweck

2.1. Der Zweck der EWIV ist:

2.1.1 Förderung der Europa-Politik in Bezug auf

- EU-Erweiterung

- Gemeinschaftlichen Besitzstand (Aquis Communautaire)

- Nachhaltige Europäische Raumentwicklung (EUREK)

Art. 3. Sitz der vereinigung

3.1. Die Vereinigung hat ihren Sitz in:

8, rue de l'Ouest, L-2273 Luxemburg

Art. 4. Dauer

4.1. Die Dauer der Vereinigung ist unbestimmt.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO AB/02881 – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002527.5/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

REGIPARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, am Beiebiérg.

R. C. Luxembourg B 16.374.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07583/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

REGIPARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, am Beiebiérg.

R. C. Luxembourg B 16.374.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07585/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

GROUP ECONA, GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 71.093.

L'an deux mille trois, le sept janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS, en abrégé GROUP ECONA (Subdivision ICO), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyse-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 27 octobre 1999 et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 71.093.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Herman Swannet, conseiller fiscal, demeurant à Remich, qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant à F-Kirschnaumen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sven Janssens, employé, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

2) Changement de la dénomination de la société en GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS en abrégé GROUP ECONA.

3) Modification subséquente de l'article 1, paragraphes 1 et 2 des statuts.

4) Suppression de la valeur nominale des actions.

5) Adoption de l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS en abrégé GROUP ECONA

6) Conversion du capital souscrit de la société de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) en Euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs belges pour un (1) Euro, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale.

7) Introduction d'un capital autorisé d'un montant de trois cent dix mille Euros (310.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, sans désignation de valeur nominale et autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital à l'intérieur des limites du capital autorisé.

8) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

9) Acceptation de la démission d'un administrateur.

10) Nomination d'un nouvel administrateur.

11) Modification des termes de l'année sociale pour les fixer du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année et modification afférente de l'article 13 des statuts.

12) Clôture exceptionnelle de l'exercice courant au 31 décembre 2002 et fixation des termes de l'exercice suivant qui s'étendra du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

13) Modification de la date de l'assemblée générale pour la fixer au premier vendredi du mois de juin 10.00 heures et modification afférente de l'article 11 des statuts.

14) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société de GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS en abrégé GROUP ECONA (Subdivision ICO) en GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS en abrégé GROUP ECONA, en supprimant la parenthèse (Subdivision ICO).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1, paragraphe 1 et 2 des statuts pour leur conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. Paragraphe 1.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS en abrégé GROUP ECONA.

Paragraphe 2. Le siège de la social est établi à Remich. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION PARTNERS en abrégé GROUP ECONA, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) en Euro, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs belges pour un (1) Euro, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Septième résolution

L'Assemblée décide d'introduire un capital autorisé trois cent dix mille Euros (310.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, sans désignation de valeur nominale et autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital à l'intérieur des limites du capital autorisé, aux conditions fixées dans la résolution suivante.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises ci-avant pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille Euros (310.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 11 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 7 janvier 2003, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire ou par la conversion d'obligations. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Neuvième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Dominique Corbeel, du poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée désigne comme nouvel administrateur:

- Monsieur Koenraad Traban, employé, demeurant à B3000 Leuven, Naamsestraat, 108/C201, ici présent et ce acceptant.

Le conseil d'administration se compose désormais de la manière suivante:

- Madame Natalia Melis, consultante, demeurant à B-1910 Kampenhout, Driesstraat, 22.

- Monsieur Koenraad Traban, employé, demeurant à B3000 Leuven, Naamsestraat, 108/C201.

- Madame Josée Koekelbergh, indépendante, demeurant à B-3080 Tervuren, Pater Dupierreuxstraat, 22.

Les mandats des administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire en l'an deux mille huit.

Monsieur Koenraad Traban prénommé, est nommé conseiller à la sécurité A.D.R., selon la directive Européenne 95/35 EC pour le groupe ECONA.

Dixième résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société, de sorte que l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre la même année.»

Disposition transitoire

Par dérogation, la clôture de l'exercice en cours a été fixée au 31 décembre 2002, l'exercice qui commencera le 1^{er} janvier 2003 se terminera le 31 décembre 2003.

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale, de sorte que l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Swannet, F. Wengert, S. Janssens, K. Traban et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 janvier 2003, vol. 466, fol. 47, case 9. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

A. Lentz.

(07518/221/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

**GROUP ECONA, GROUP FOR EUROPEAN CONSULTANCY OPERATIONS AND NAVIGATION
PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 71.093.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2003.

A. Lentz.

(07519/221/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INTERNATIONALE DIENSTLEISTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.932.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société BRASTED FINANCE LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représenté par Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 20 décembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme INTERNATIONALE DIENSTLEISTUNGSGESELLSCHAFT S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 678 du 21 septembre 2000 et est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 75.932.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à six cent quatre-vingt-six mille vingt euros cinquante-huit cents (686.020,58 EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société BRASTED FINANCE LIMITED S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2003, vol. 466, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 janvier 2003.

A. Lentz.

(07520/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AKTIVA CAPITAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the twelfth of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

AKTIVA CAPITAL LIMITED, a company having its registered office at 13-17 New Burlington Place, London, Great Britain,

here represented by Mrs Marilou Meijer, lawyer, residing in L-1510 Luxembourg, 71, avenue de la Faiènerie, by virtue of a proxy given on December 10, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises any sup-port, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AKTIVA CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extra-ordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the share-holders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of all the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, AKTIVA CAPITAL LIMITED, represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the 100 shares and to have them fully paid-up in cash, so that, the amount of 12,500.- EUR is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Bart Zech, lawyer, residing at 3, chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack;
- Mr Desmond Roger Reoch, Director, residing at 19/4, Gardiners Road, Gibraltar.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of all the members of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

AKTIVA CAPITAL LIMITED, une société ayant son siège social au 13-17 New Burlington Place, Londres, Grande-Bretagne.

ici représentée par Madame Marilou Meijer, juriste, demeurant à L-1510 Luxembourg, 71, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration datée du 10 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accéder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: AKTIVA CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les reponsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

AKTIVA CAPITAL LIMITED préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 100 parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500.-EUR est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant 3, chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack (France).
- Monsieur Desmond Roger Reoch, Director, residing at 19/4, Gardiners Road, Gibraltar.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tous les membres du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 57, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07521/220/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.757.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 372 du 3 août 1996. Le capital social a été converti en euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 24 octobre 2001, publiée au Mémorial, Recueil C numéro 390 du 11 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Sana, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Michèle Reding, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et ss des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Sana, M. Reding, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07524/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

POULP A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.736.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Le conseil d'administration

Signature

(07578/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

POULP A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.736.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Le conseil d'administration

Signature

(07579/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

POULP A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.736.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Le conseil d'administration

Signature

(07582/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

POULP A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.736.

—

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Le conseil d'administration

Signature

(07584/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.883.

In the year two thousand and two on the eleventh day of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg 33, boulevard du Prince Henri, here represented by Mr Azyo Van Eysinga, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 and 11 December, 2002.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd day of August, 2002, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of hundred fifty thousand United States dollars (150,000.- USD) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred United States dollars (12,500.- USD) to hundred sixty-two thousand five hundred United States dollars (162,500.- USD) by the issuance of six thousand (6,000) new shares with a par value of twenty-five United States dollars (25.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to subscribe for the 6,000 shares and to have them fully paid-up in cash, so the amount of hundred and fifty thousand United States dollars (150,000.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The capital is fixed at hundred sixty two thousand five hundred United States dollars (162,500.- USD) represented by six thousand five hundred (6,500) shares with a par value of twenty-five United States dollars (25.- USD) each, all fully paid-up and subscribed»

Third resolution

The shareholder decides to amend article 8 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders.

The powers of the managers and the duration of their mandates are determined by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 8 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by at least two signatures of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by at least two managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, or telefax another manager as his proxy.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at a meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purposes of the registration, the contribution being 150,000.- USD, is valued at 146,227.34 EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred euro (2,900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince, ici représentée par Monsieur Azyo Van Eysinga, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 et 11 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 août 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (150.000,- USD) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500,- USD) à cent soixante-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis (162.500,- USD) par l'émission de six mille (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et de souscrire aux six mille (6.000) parts sociales et de les libérer par apport en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (150.000,- USD) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis (162.500,- USD) représenté par six mille cinq cents (6.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts qui sera dès lors rédigé comme suit:

«**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'Assemblée Générale des associés.

Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'Assemblée Générale des associés.

Dans le cas où plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant (s) n'est pas obligatoirement l'associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoir pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par deux signatures de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par la signature de deux gérants présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre gérant comme son mandataire.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 150.000 USD est évalué à 146.227,34 EUR.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ deux mille neuf cents euros (2.900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Van Eysinga, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 55, case 7. – Reçu 1.490,02 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07525/220/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07526/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.946.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour la société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(07622/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.946.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour la société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(07621/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SICILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.345.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Giuseppe Parrino, hôtelier-restaurateur, demeurant à Bertrange, 16, rue de la Chaux.

2. Madame Giovanna Infranca, employée privée, demeurant à Bertrange, 16, rue de la Chaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 18 août 2000, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SICILUX, S.à r.l., établie à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 29 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 137 du 10 avril 1992, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 31 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil C numéro 257 du 14 juin 1995.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- que le capital social de la société s'élève actuellement à cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune, entièrement libérées;

- qu'ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée SICILUX, S.à r.l.;

- qu'ils prononcent la dissolution de la société à responsabilité limitée SICILUX, S.à r.l. et sa mise en liquidation avec effet immédiat;

- qu'ils constatent que la liquidation a eu lieu aux droits des tiers et des parties;

- que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1648 Luxembourg, 8, place Guillaume II.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Parrino, G. Infranca, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07527/220/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LUXCLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 74.760.

Extrait pour publication de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXCLEAN, S.à r.l. tenue l'an deux mille deux (2002), le 14 mai 2002, à 17.30 heures, à son siège social à L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt.

Première résolution

Les associés décident la révocation de Monsieur Paul Benedict Popescu de sa fonction statutaire de gérant, sans lui donner décharge, suite au licenciement effectué en date du 9 avril 2002.

Deuxième résolution

Les associés confirment que la société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle du gérant en fonctions Monsieur José Ferreira Sousa, demeurant à L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt.

Le président constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour et déclare la présente séance levée à 18.00 heures.

Steinsel, le 14 mai 2002.

Le bureau

J. Ferreira Sousa / B. Wolanski / Da Silva Curado

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Les associés

J. Ferreira Sousa / Da Silva Curado / P. B. Popescu

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07635/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ASTERIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.460.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASTERIA MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 12 août 1994, publié au Mémorial, Recueil C numéro 488 du 28 novembre 1994, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 950 du 2 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Sana, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Michèle Reding, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 669.510 pour le porter de EUR 322.500 à EUR 992.010 par l'émission de 1.038 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 645 chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de 519 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 645 chacune par Monsieur Giorgio Perfetti, administrateur de société, demeurant à CH-Ticino, Castel S. Pietro, et libération intégrale des 519 actions nouvelles par versement en espèces de EUR 334.755.

3. Souscription de 519 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 645 chacune par la BANCA UNIONE DI CREDITO avec siège à CH-Lugano, Piazza Dante 7, et libération intégrale des 519 actions nouvelles par versement en espèces de EUR 334.755.

4. Réduction du capital à concurrence de EUR 598.560 pour le réduire de EUR 992.010 à EUR 393.450 par l'amortissement des pertes à concurrence de EUR 598.415,55 et par l'affectation de EUR 144,45 à une réserve libre et par l'annulation des 928 actions nouvelles souscrites par Monsieur Giorgio Perfetti et BANCA UNIONE DE CREDITO, préqualifiés.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de six cent soixante-neuf mille cinq cent dix euros (669.510,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt-deux mille cinq cents euros (322.500,- EUR) à neuf cent quatre-vingt-douze mille dix euros (992.010,- EUR) par l'émission de mille trente-huit (1.038) actions nouvelles d'une valeur nominale de six cent quarante-cinq euros (645,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Giorgio Perfetti, administrateur de société, demeurant à CH-Ticino, Castel S. Pietro, ici représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 20 novembre 2002, lequel déclare souscrire 519 actions nouvelles.

2. BANCA UNIONE DI CREDITO, avec siège à CH-Lugano, Piazza Dante 7, ici représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 22 novembre 2002, laquelle déclare souscrire 519 actions nouvelles.

Les mille trente-huit (1.038) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de six cent soixante-neuf mille cinq cent dix euros (669.510,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante euros (598.560,- EUR) pour le ramener de neuf cent quatre-vingt-douze mille dix euros (992.010,- EUR) à trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante euros (393.450,- EUR) par l'amortissement des pertes à concurrence de EUR 598.415,55 et par l'affectation de EUR 144,45 à une réserve libre et par l'annulation des 928 actions nouvelles souscrites par Monsieur Giorgio Perfetti, prénommé, et BANCA UNIONE DE CREDITO, préqualifiée.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante euros (393.450,- EUR) représenté par six cent dix (610) actions d'une valeur nominale de six cent quarante-cinq euros (645,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ huit mille huit cents euros (8.800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Sana, M. Reding, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 55, case 10. – Reçu 6.695,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07528/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ASTERIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07529/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BOTANICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 22, rue de Schoenberg.

R. C. Luxembourg B 61.748.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07586/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BOTANICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 22, rue de Schoenberg.

R. C. Luxembourg B 61.748.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07589/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OCTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 41.711.

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OCTIS S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.711, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 septembre 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 15 du 12 janvier 1993, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001 sous seing privé, dont l'extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 23 avril 2002 (la «Société»).

La séance a été ouverte à 16 heures, sous la présidence de Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Marie Regin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

(i) Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1 Constatation de la prise d'effet de la fusion - absorption simplifiée de FINDOR, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.258 par OCTIS.

2 Examen et approbation du projet de fusion par absorption de OCTIS par MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 41, avenue Montaigne, 75008 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'immatriculation 887 180 867, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1679, le 22 novembre 2002 sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

3 Décision de fusionner les sociétés OCTIS et MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION par voie d'absorption d'OCTIS par MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, étant entendu que (i) toutes les actions de OCTIS seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de OCTIS, rien excepté, ni réservé, à MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION au jour de la réalisation de cette fusion entraînant automatiquement la dissolution automatique de OCTIS laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation; (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2002 et (iii) l'apport-fusion de OCTIS sera rémunéré par quarante-quatre mille (44.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit euros (EUR 8,-), entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, sous réserve de leur date de jouissance, lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION à concurrence de trois cent cinquante deux mille euros (EUR 352.000,-) pour être attribuées aux actionnaires de OCTIS, autres que MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION dans la proportion de cinq (5) actions MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION contre une (1) action OCTIS et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION.

4 Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de OCTIS et aux experts mandatés d'établir un rapport sur le projet de fusion.

5 Prise en compte que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par les actionnaires de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION.

6 Délégation de pouvoirs.

7 Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée.

(iv) Il a pu dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que de tous documents soumis à l'assemblée générale en dû temps.

(v) L'assemblée a dès lors été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(vi) Ont été déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, à savoir:

* Le projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 14 novembre 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1679 du 22 novembre 2002;

* Les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent;

* Les rapports des deux experts indépendants;

* Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices clôturés au 31 décembre de chaque année des deux sociétés qui fusionnent;

* Les états comptables datant de moins de trois mois des deux sociétés qui fusionnent

dont le notaire instrumentant certifie l'existence et la légalité, dans la mesure où le droit luxembourgeois est applicable.

(v) Après avoir pris connaissance des rapports de fusion établis par les conseils d'administration des sociétés MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION et OCTIS, ainsi que des conclusions du rapport établi en date du 18 novembre 2002 par Messieurs Guy Stievenard et Dominique Leveque, Commissaires à la Fusion désignés par Ordonnance du 8 novembre 2002 en vertu de l'article L.225-147 du Code de Commerce français et des conclusions du rapport établi en date du 22 novembre 2002 par ABAX AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, avec siège à Luxembourg, désigné en vertu de l'article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, libellées comme suit:

Rapport établi à l'intention des actionnaires de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION

«Conclusion:

Vos conseils d'administration proposent de retenir un rapport d'échange de 5 actions MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION pour 1 action OCTIS.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour apprécier l'équité de ce rapport d'échange.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 5 actions MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION pour 1 action OCTIS est équitable.»

Rapport établi à l'intention des actionnaires de OCTIS:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de fusion. La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination du rapport d'échange est adéquate et la valeur à laquelle cette méthode aboutit est raisonnable dans les circonstances données.

La méthode retenue conduit au rapport d'échange de 5 actions de la société MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION - MPG pour 1 action OCTIS S.A. avec une prime de fusion globale de EUR 902.897,10.»

Lesquels rapports, ensemble avec les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent, ont été annexés au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris acte de la prise d'effet de la fusion par absorption de la société FINDOR, société anonyme de droit luxembourgeois ayant eu son siège social au 5, rue C.M. Spoo L-2546 Luxembourg par la société OCTIS au 23 décembre 2002 suivant publication du projet de fusion simplifiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1679, le 22 novembre 2002, l'assemblée a constaté et ratifié que cette opération a dégagé un boni de fusion affecté au compte «boni de fusion».

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, après en avoir pris connaissance, le projet de fusion par absorption de OCTIS par MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 41, avenue Montaigne, 75008 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'immatriculation 887 180 867, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1679, le 22 novembre 2002 sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, à l'exception de l'Article 11.2 dudit projet.

L'assemblée a décidé d'approuver, en lieu et place de l'Article 11.2 du projet de fusion, le texte suivant:

«La prime de fusion représente (montants en euro):

- l'actif net comptable apporté par OCTIS:	13.254.921,49
- augmenté de l'actif net comptable apporté par FINDOR:	17.026.068,24
- diminué de la valeur des titres FINDOR chez OCTIS:	9.413.677,27
- actif net total à transmettre.	20.867.312,46
- moins la quote-part de l'actif net comptable de MONTAIGNE PARTICIPATIONS & GESTION dans OCTIS (incluant FINDOR):	18.768.060,82
- soit une quote-part d'actif net comptable apporté correspondant aux droits de RHODIS:	2.099.251,64
- moins le montant de l'augmentation de capital de MONTAIGNE PARTICIPATIONS & GESTION:	352.000,00
Prime de fusion:	1.747.251,64

Il résulte un boni de fusion, égal à la différence entre:

- la quote-part de l'actif net apporté (OCTIS+FINDOR) correspondant à la participation de MONTAIGNE PARTICIPATIONS & GESTION dans OCTIS, après élimination de la valeur des titres FINDOR dans OCTIS, soit:	18.768.060,82
- moins le montant de la valeur comptable de OCTIS dans les comptes de MONTAIGNE PARTICIPATIONS	12.000.024,39
Boni de fusion:	6.768.036,43»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la fusion des sociétés OCTIS et MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION par voie d'absorption d'OCTIS par MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, étant entendu que toutes les actions de OCTIS sont annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de OCTIS, rien excepté, ni réservé à MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION au jour de la réalisation de cette fusion et que la dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

L'assemblée a décidé que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2002.

L'assemblée a décidé d'accepter que l'apport-fusion de OCTIS sera rémunéré par quarante-quatre mille (44.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit euros (EUR 8,-), entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, sous réserve de leur date de jouissance, lesdites actions ayant été émises, sous condition d'approbation de la fusion absorption de OCTIS par MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION par la présente assemblée générale, lors d'une augmentation de capital de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION décidée par l'assemblée générale de cette société en date du 19 décembre 2002 à concurrence de trois cent cinquante deux mille euros (EUR 352.000,-) pour être attribuées aux actionnaires de OCTIS autres que MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION dans la proportion de cinq (5) actions MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION contre une (1) action OCTIS.

L'assemblée a reconnu que ces nouvelles actions seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs et commissaire de OCTIS pour l'exercice de leur mandat au courant de l'année 2002 et pour la mission par rapport à la fusion et de donner décharge aux experts mandatés d'établir un rapport sur le projet de fusion pour leur mission, jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée a pris acte que la fusion est définitivement réalisée en date de la présente assemblée générale alors qu'une décision concordante approuvant la fusion a été prise par les actionnaires de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION lors d'une assemblée générale en date du 19 décembre 2002 et que la Société cesse d'exister à la clôture de la présente assemblée générale, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de OCTIS, en fonction au moment de la fusion, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, agissant individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à mettre en œuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi et dans la mesure où le droit luxembourgeois est applicable, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à cinq mille cinq cents Euros (5.500,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, M. Regin, L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 janvier 2003.

G. Lecuit.

(07530/220/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.753.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07614/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 décembre 2001

- les mandats de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Madame Françoise Stamet, maître en droit, 7, rue de la Gare, L-8066 Bertrange, et de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, en tant qu'administrateurs ainsi que celui de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2007;

- la valeur nominale des actions est supprimée;

- le capital social est converti en euros de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 607.339,13 (six cent sept mille trois cent trente-neuf euros et treize cents);

- le capital social est augmenté à concurrence de EUR 5.160,87 (cinq mille cent soixante euros et quatre-vingt-sept cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 607.339,13 (six cent sept mille trois cent trente-neuf euros et treize cents) à EUR 612.500,- (six cent douze mille cinq cents euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles;

- une nouvelle valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 612.500,- (six cent douze mille cinq cents euros) représenté par 24.500,- (vingt-quatre mille cinq cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

- autorisation est donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de

- s'occuper de leur publication.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

EUROGROUPE S.A.

F. Mesenburg / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07591/795/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANDAMA.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an deux mille trois, le sept janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Hoffmann, étudiant, domicilié au 3, bei der Kiirch, Reuland, Luxembourg,

2) Mademoiselle Danielle Hoffmann, étudiante, domiciliée au 3, bei der Kiirch, Reuland, Luxembourg,

tous deux ici représentés par Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Reuland, le 26 décembre 2002.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le, notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

3) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en sa qualité de tuteur légal de sa fille Mademoiselle Anne Hoffmann, étudiante, domiciliée au 3, bei der Kiirch, Reuland, Luxembourg.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANDAMA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 23 décembre 1995.

- Le capital social est fixé à la contre-valeur en euros de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 450.000,-) représenté par trois (3) parts sociales ayant eu une valeur nominale de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-) chacune.

- Les associés décident que le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à onze mille cent cinquante-cinq euros et vingt et un cents (EUR 11.155,21).

- Le capital social de la Société est réduit par affectation à une réserve librement distribuable aux associés d'un montant de cinquante-cinq euros et vingt et un cents (EUR 55,21) pour le ramener de son montant actuel de onze mille cent cinquante-cinq euros et vingt et un cents (EUR 11.155,21) à onze mille cent euros (EUR 11.100,-)

- La valeur nominale des parts sociales la Société est fixée à cent euros (EUR 100,-), avec augmentation correspondante du nombre de parts sociales de trois (3) à cent onze (111) parts d'une valeur nominale de cent euros (EU R 100,-

) chacune. Les cent onze (111) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sont réparties entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social.

- Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de onze mille sept cents euros (EUR 11.700,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille cent euros (EUR 11.100,-) représenté par cent onze (111) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de vingt-deux mille huit cents (EUR 22.800,-), avec émission correspondante de cent dix-sept (117) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Les associés actuels ayant renoncé à souscrire ladite augmentation de capital, les cent dix-sept (117) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié. Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Suite aux décisions qui précèdent, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante et devient alinéa unique, les alinéas 2 et 3 étant supprimés:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille huit cents euros (EUR 22.800,-) divisé en deux cent vingt-huit (228) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 5, case 10. – Reçu 58,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

M. Weinandy.

(07681/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANDAMA.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 3 du 7 janvier 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour le notaire A. Schwachtgen

Signature

(07682/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

VAL VERZASCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 29.259.

Incorporated according the deed received by the notary Marthe Thyès-Walch, residing in Luxembourg, under date of November 4th, 1988, published in the Memorial Special Edition C n° 33 under date of February 6th, 1989.

Repeatedly modified and for the last time by the notary Jean-Paul Hencks, residing in Luxembourg, under date of December 17th, 1991, published in the Memorial Special Edition C n° 242 under date of June 5th, 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2002 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Décharge pleine et entière a été accordée à Monsieur Norbert Coster pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'au 30 mars 2001.

Ont été nommés pour une période de six ans:

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur.
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, administrateur.
- Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administrateur.
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société VAL VERZASCA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07662/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FALCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 5, Cité Aisdall.
R. C. Luxembourg B 46.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07595/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FALCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 5, Cité Aisdall.
R. C. Luxembourg B 46.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07597/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.602.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour la société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(07596/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.602.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour la société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(07625/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.602.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour la société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(07623/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AREA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
R. C. Luxembourg B 54.941.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07599/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AREA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
R. C. Luxembourg B 54.941.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07600/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PETITE SOURIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 290, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 45.689.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07608/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PETITE SOURIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 290, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 45.689.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07611/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BEFFORT-BANDERMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 13, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 18.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07613/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BEFFORT-BANDERMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 13, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 18.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07615/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ADALCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.381.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ADALCA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07617/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

TREMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.537.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

TREMA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07618/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.222.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour la société ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(07619/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07627/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07628/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07629/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07630/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07631/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07632/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07633/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

OBJECTSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 80, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.260.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07634/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

**MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour la société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(07620/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MAMAN ET MOI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8268 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.900.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07624/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ENTREPRISE SALMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 5, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 39.817.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07626/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AUTREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.865.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AUTREMONT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(07650/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 26.027.900,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.413.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 19 décembre 2002 que BALL HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a acquis 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. auprès de BALL PAN-EUROPEAN HOLDINGS, INC., ayant son siège social à 14270 Ramona Avenue, Chino CA 91710, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07701/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

IMPRIMERIE DE RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 27.191.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07636/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

A.E.M., ATELIER ELECTRIQUE DE MERTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert.
R. C. Luxembourg B 53.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07637/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert.
R. C. Luxembourg B 37.247.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07638/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MAISON J. CHARLES PRINTZ, QUINCAILLERIE, FERS ET METAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07639/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MORGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.787.

Constituée en date du 10 décembre 1991 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°231 du 30 mai 1992.

Statuts modifiés en date du 9 octobre 2000 selon acte fait sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil C n°417 du 7 juin 2001.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 28 novembre 2002 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été renouvelés pour un nouveau terme de 6 ans.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07665/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

INLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 22.981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07640/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BOULANGERIE-PATISSERIE PAUL GUIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 33.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07641/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.759.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07612/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.759.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07610/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.759.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07607/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.759.

Les statuts coordonnés au 13 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUROGROUPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07616/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MEDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.636.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07642/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INTER IKEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Coix.
R. C. Luxembourg B 38.952.

Constituée en date du 10 décembre 1991 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°231 du 30 mai 1992.

Statuts modifiés en dernier lieu en date du 9 octobre 2000 selon acte fait sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°214 du 7 février 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 28 novembre 2002 que la décision suivante a été prise:

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale en l'an 2003:

REVILUX S.A.

223, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07663/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EXPERTA FUND, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der EXPERTA MANAGEMENT AG («die Verwaltungsgesellschaft»), mit Sitz in Luxemburg, 69, route d'Esch, die Verwaltungsgesellschaft des EXPERTA FUND (der «Fonds»), hat im Einverständnis mit der Depotbank beschlossen, folgende Änderungen mit Wirkung zum 4. März 2003 am Verkaufsprospekt bzw. am Verwaltungsreglement des Fonds vorzunehmen:

Für den Teilfonds EXPERTA FUND - INTERNATIONAL CONVERTIBLE EXPERT FUND:

Auflegung neuer Anteilklassen (HA1, HA2, HB):

Der Verwaltungsrat beschließt gemäß Artikel 5 C des Verwaltungsreglementes, in diesen Anteilklassen das Währungsrisiko abzusichern.

Die Anteilklasse HA1 ist für Privatanleger bestimmt und nicht ausschüttend.

Die Anteilklasse HA2 ist ebenfalls für Privatanleger bestimmt, aber ausschüttend.

Die Anteilklasse HB ist für institutionelle Anleger bestimmt und nicht ausschüttend.

Die Erstzeichnungsfrist ist festgelegt auf den 4. und 5. März 2003 zum Preis von EUR 100,-.

Für den Teilfonds EXPERTA FUND - HYBRID INTERNATIONAL FUND:

Auflegung neuer Anteilklassen (HA1, HB):

Der Verwaltungsrat beschließt gemäß Artikel 5 C des Verwaltungsreglementes, in diesen Anteilklassen das Währungsrisiko abzusichern.

Die Anteilklasse HA1 ist für Privatanleger bestimmt und nicht ausschüttend.

Die Anteilklasse HB ist für institutionelle Anleger bestimmt und nicht ausschüttend.
Die Erstzeichnungsfrist ist festgelegt auf den 4. und 5. März 2003 zum Preis von CHF 1.000,-.
Für den Teilfonds EXPERTA FUND - GLOBALLY BALANCED PORTFOLIO:

1. Ernennung eines Anlageverwalters:

Die DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. wird als Anlageverwalter für diesen Teilfonds ernannt und legt somit ihre Funktion als Anlageberater nieder.

2. Verkürzung der Frist bezüglich des Ausgabe- und Rücknahmepreises:

Im Kapitel «Netto-Inventarwert, Ausgabe- und Rücknahmepreis» (Absatz 2,3) wird die Frist bezüglich des Ausgabe- und Rücknahmepreises von drei auf zwei Bankarbeitstage verkürzt.

Für den Teilfonds EXPERTA FUND - DEXIA GLOBAL INVEST FUND:

Auflösung

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, den Teilfonds EXPERTA FUND - DEXIA GLOBAL INVEST FUND gemäß Artikel 17 («Dauer des Fonds») des Verwaltungsreglementes des Fonds aus wirtschaftlichen Gründen mit Wirkung zum 4. März 2003 («Auflösungsdatum») aufzulösen.

Grund für diese Auflösung ist die Tatsache, daß das Netto-Fondsvermögen des Teilfonds unter einen Betrag gefallen ist, den der Verwaltungsrat als Mindestbetrag ansieht um den Teilfonds in einer wirtschaftlich effizienten Weise zu verwalten.

Die im Zusammenhang mit der Auflösung des Teilfonds verbundenen Kosten sind in der Netto-Inventarwertberechnung vom 26. Februar 2003 berücksichtigt worden.

Die Anteilseigner des aufzulösenden Teilfonds können auf der Basis des jeweiligen Netto-Inventarwertes Anteile eines anderen Teilfonds erwerben oder bis zum Datum der Auflösung ihre Anteile an den aufzulösenden Teilfonds zurückgeben und auf Basis des Netto-Inventarwertes ohne Rücknahmekommission deren Rückzahlung beantragen.

Am Tag der Veröffentlichung dieser Mitteilung wird die Zeichnung von Anteilen eingestellt.

Den Anteilseignern, die am Auflösungsdatum noch Anteile besitzen, wird der Liquidationserlös innerhalb von 3 Bankarbeitstagen ausbezahlt.

Der neue Verkaufsprospekt «März 2003» und das Verwaltungsreglement in seiner koordinierten Fassung von März 2003 sind in Luxemburg am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, bei der deutschen Zahl- und Informationsstelle (MARCARD, STEIN & Co GmbH & Co. KG, Hamburg) und des Vertreters in der Schweiz (DEXIA PRIVATBANK (SCHWEIZ), ZÜRICH) erhältlich.

(00546/584/50)

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank.

EXPERTA MANAGEMENT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 51.063.

Der Verwaltungsrat der EXPERTA MANAGEMENT AG («die Verwaltungsgesellschaft»), mit Sitz in Luxemburg, 69, route d'Esch, die Verwaltungsgesellschaft des EXPERTA FUND (der «Fonds»), hat im Einverständnis mit der Depotbank beschlossen, folgende Änderungen mit Wirkung zum 4. März 2003 am Verkaufsprospekt bzw. am Verwaltungsreglement des Fonds vorzunehmen:

Für den Teilfonds EXPERTA FUND - INTERNATIONAL CONVERTIBLE EXPERT FUND

Auflegung neuer Anteilklassen (HA1, HA2, HB);

Der Verwaltungsrat beschließt gemäß Artikel 5 C des Verwaltungsreglementes, in diesen Anteilklassen das Währungsrisiko abzusichern.

Die Anteilklasse HA1 ist für Privatanleger bestimmt und nicht ausschüttend.

Die Anteilklasse HA2 ist ebenfalls für Privatanleger bestimmt, aber ausschüttend.

Die Anteilklasse HB ist für institutionelle Anleger bestimmt und nicht ausschüttend.

Die Erstzeichnungsfrist ist festgelegt auf den 4. und 5. März 2003 zum Preis von EUR 100,-.

Für den Teilfonds EXPERTA FUND - HYBRID INTERNATIONAL FUND:

Auflegung neuer Anteilklassen (HA1, HB):

Der Verwaltungsrat beschließt gemäß Artikel 5 C des Verwaltungsreglementes, in diesen Anteilklassen das Währungsrisiko abzusichern.

Die Anteilklasse HA1 ist für Privatanleger bestimmt und nicht ausschüttend.

Die Anteilklasse HB ist für institutionelle Anleger bestimmt und nicht ausschüttend.

Die Erstzeichnungsfrist ist festgelegt auf den 4. und 5. März 2003 zum Preis von CHF 1.000,-.

Für den Teilfonds EXPERTA FUND - GLOBALLY BALANCED PORTFOLIO:

1. Ernennung eines Anlageverwalters:

Die DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. wird als Anlageverwalter für diesen Teilfonds ernannt und legt somit ihre Funktion als Anlageberater nieder.

2. Verkürzung der Frist bezüglich des Ausgabe- und Rücknahmepreises:

Im Kapitel «Netto-Inventarwert, Ausgabe- und Rücknahmepreis» (Absatz 2,3) wird die Frist bezüglich des Ausgabe- und Rücknahmepreises von drei auf zwei Bankarbeitstage verkürzt.

Für den Teilfonds EXPERTA FUND - DEXIA GLOBAL INVEST FUND:

Auflösung

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, den Teilfonds EXPERTA FUND - DEXIA GLOBAL INVEST FUND gemäß Artikel 17 («Dauer des Fonds») des Verwaltungsreglementes des Fonds aus wirtschaftlichen Gründen mit Wirkung zum 4. März 2003 («Auflösungsdatum») aufzulösen.

Grund für diese Auflösung ist die Tatsache, dass das Netto-Fondsvermögen des Teilfonds unter einen Betrag gefallen ist, den der Verwaltungsrat als Mindestbetrag ansieht um den Teilfonds in einer wirtschaftlich effizienten Weise zu verwalten.

Die im Zusammenhang mit der Auflösung des Teilfonds verbundenen Kosten sind in der Netto-Inventarwertberechnung vom 26. Februar 2003 berücksichtigt worden.

Die Anteilseigner des aufzulösenden Teilfonds können auf der Basis des jeweiligen Netto-Inventarwertes Anteile eines anderen Teilfonds erwerben oder bis zum Datum der Auflösung ihre Anteile an den aufzulösenden Teilfonds zurückgeben und auf Basis des Netto-Inventarwertes ohne Rücknahmekommission deren Rückzahlung beantragen.

Am Tag der Veröffentlichung dieser Mitteilung wird die Zeichnung von Anteilen eingestellt.

Den Anteilseignern, die am Auflösungsdatum noch Anteile besitzen, wird der Liquidationserlös innerhalb von 3 Bankarbeitstagen ausbezahlt.

Der neue Verkaufsprospekt «März 2003» und das Verwaltungsreglement in seiner koordinierten Fassung von März 2003 sind in Luxemburg am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, bei der deutschen Zahl- und Informationsstelle (MARCARD, STEIN & Co GmbH & Co. KG, Hamburg) und des Vertreters in der Schweiz (DEXIA PRIVATBANK (SCHWEIZ), ZÜRICH) erhältlich.

(00466/584/52)

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank.

CURSITOR MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 45.931.

—
RECTIFICATIF

Note Rectificative au Mémorial C - n° 25 du 10 janvier 2003 (page 1199) pour CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A.:

lire

Le Rapport audité au 31 décembre 2000 de CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A.

et non

Le Rapport audité au 31 décembre 2001 de CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A.

For an behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

Managing Director

(00623/000/18)

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank haben beschlossen, das Verwaltungsreglement vom 30. Oktober 2000 des EuroAction Umbrella Fonds mit Wirkung vom 1. April 2003 zu ändern. Die folgenden wichtigsten Punkte werden neugefasst:

Artikel IV, Absatz B, fünfter Absatz: für die erforderliche Garantie bei der Wertpapierleihe können ebenfalls Aktien von erstklassigen Emittenten, die an einer Börse in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder in einem anderen Vertragsstaat des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum zum amtlichen Handel zugelassen sind, eingesetzt werden.

Ausserdem können bei der Wertpapierleihe echte, passiv gemanagte Indexfonds einbezogen werden.

Artikel XVI, Ziffer 3, wird dahingehend geändert, dass bei einem Tatbestand, der zur Liquidation des Fonds führt, die Rücknahme von Anteilen weiterhin möglich ist.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank haben ebenfalls beschlossen, ab dem 1. April 2003 die Anlagepolitik des Teilfonds EuroAction: MidCap dahingehend zu ändern, dass der Schwerpunkt der Anlage in Aktien mittlerer Unternehmen (Mid Caps) und ergänzend, d.h. bis zu 25% des Nettovermögens, in Aktien kleinerer Unternehmen (Small Caps) liegt. Die jeweiligen Emittenten haben ihren Sitz im Euro-Raum.

Die EURO-ACTION MANAGEMENT S.A. als Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den Teilfonds EuroAction: N.M. (WKN: 988 705) am 31. März 2003 gemäss Artikel I, Ziffer 2 des Verwaltungsreglements in den EuroAction: Mid-Cap (WKN 973 903) einzubringen. Die Kosten der Übertragung werden von Teilfonds EuroAction: N.M. getragen.

Die Anleger des EuroAction: N.M. werden am 31. März 2003 für einen Anteil am EuroAction: N.M. eine Anzahl von Anteilen am EuroAction: MidCap, welche sich nach dem Zuteilungsverhältnis der Anteile an den beiden Unterfonds richtet, erhalten. Hierbei wird kein Ausgabeaufschlag im übernehmenden Unterfonds berechnet.

Dieses Zuteilungsverhältnis wird den Anlegern kurzfristig nach dem 31. März 2003 in dieser Zeitung bekanntgegeben.

Die Ausgabe von Anteilen des EuroAction: N.M. wird mit Wirkung ab dem 26. März, UM 12.00 Uhr, eingestellt.

Anleger, die mit diesen Änderungen nicht einverstanden sind, können ihre Anteile wie üblich bei der Verwaltungsgesellschaft oder einer Vertriebs- und Zahlstelle ohne weiteren Kosten zurückgeben. Die Rücknahme von Anteilen des EuroAction: N.M. wird am 26. März 2003, um 12.00 Uhr eingestellt.

Die aktualisierten Verkaufsprospekte nebst Verwaltungs- und Sonderreglements sind ab dem 1. April 2003 bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank sowie bei den Vertriebs- und Zahlstellen erhältlich.

Luxemburg, den 24. Februar 2003.
(00620/755/33)

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00297/795/17)

Le Conseil d'Administration.

PANI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.973.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00453/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

CALIOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.294.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Révocation d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00476/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.335.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00454/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

ANDROMEDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.594.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2003 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00455/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

CHAMS JANOUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.173.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mars 2003 à 14.00 heures en l'étude de Maître Thielen, 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. transfert du siège social au 28, rue du Dernier Sol à L-2543 Luxembourg,
2. augmentation du capital social,
3. Décharge à donner aux Administrateurs,
4. nominations statutaires.

I (00622/000/15)

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 mars 2003 à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2000 et au 30 septembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires

5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers.

I (00538/029/21)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL RACING BETTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.516.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Décision de prononcer la dissolution de la société
6. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
7. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation
8. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs
9. Divers

I (00549/795/21)

Le Conseil d'Administration.

INVESTMENT COMPANY WESTEND HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.601.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 avril 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2003 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (00467/534/15)

Le Conseil d'Administration.

HCD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.818.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00470/795/15)

Le Conseil d'Administration.

10121

GESTMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 27 mars 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00471/000/16)

COSMEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.738.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00473/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VERSAILLES INTERNATIONAL LEISURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.214.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2003 à la date de la présente Assemblée;
6. Divers

I (00558/795/18)

Le Conseil d'Administration.

MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.346.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mars 2003 à 11.30 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Variations des Actifs Nets au 31 décembre 2002; affectations des résultats

3. Décharge aux Administrateurs
4. Nominations Statutaires
 - des Administrateurs
 - des Réviseurs d'Entreprises
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV cinq jours ouvrables avant l'assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg ou de la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A., 24, rue Joseph II, 1000 Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00495/755/26)

Le Conseil d'Administration.

RACING BETTING SYSTEM HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *19 mars 2003* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Décision de prononcer la dissolution de la société
7. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
8. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation
9. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs
10. Divers

I (00550/795/22)

Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.806.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *17 mars 2003* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00603/755/22)

Le Conseil d'Administration.

10123

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00480/795/17)

Le Conseil d'Administration.

PLANETARIUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.775.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 17 mars 2003 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nominations Statutaires;
5. Questions diverses.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (00609/584/20)

Le Conseil d'Administration.

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.944.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mars 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Adoption d'une durée illimitée et modification subséquente de l'article deux des statuts.
- Suppression de la valeur nominale des actions.
- Conversion du capital en euros.
- Augmentation du capital social à concurrence de cinquante trois euros et vingt-quatre cents (EUR 53,24) par incorporation d'une partie des résultats reportés.
- Fixation de la valeur nominale des actions à deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-).
- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.
- Suppression de l'article dix des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.
- Suppression de la deuxième phrase de l'actuel article 11 des statuts.
- Modification de l'actuel article 12 des statuts.
- Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00621/755/23)

Le Conseil d'Administration.

T.F.M. INTERNATIONAL S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 63.979.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002
2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
3. Examen de l'opportunité de continuer l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié de son capital social, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
4. Délégation de pouvoir pour effectuer les formalités
5. Démission de deux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur sont invités à justifier leur qualité par le dépôt de leurs titres au siège social ou à une banque. En cas de dépôt à une banque, ils sont invités à présenter un certificat de blocage pour la date de l'Assemblée.

I (00612/279/21)

Pour le Conseil d'Administration.

SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.040.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du 13 mars 2003 à 15.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination des administrateurs;
2. Nomination du commissaire aux comptes;
3. Fixation du siège de la société;
4. Modification de la devise du capital social en Euro;
5. Divers.

I (00636/000/16)

OVERSEAS MEDIA T.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.483.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 17 mars 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (00619/802/18)

Le Conseil d'Administration.

EUCALYPTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.769.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (00373/660/16)

*Pour le Conseil d'Administration.***SOFINACA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.653.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00275/755/17)

*Le Conseil d'Administration.***ANTIVA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.118.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mars 2003 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00342/045/16)

*Le Conseil d'Administration.***HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.130.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV (la «Société») tenue le 5 février 2003 n'a pu valablement délibérer pour défaut de quorum. Les actionnaires de la Société sont invités à assister à et voter lors d'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra à Luxembourg le 14 mars 2003, à 14.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:**Résolution unique*

Approuver la fusion par absorption de la Société dans HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS («HGIF»), une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples organisée sous la partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 et ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 3 janvier 2003 et déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg,

(ii) le rapport du réviseur d'entreprises prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

1. Approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans le projet de fusion.

2. Fixer au 7 avril 2003 ou à toute autre date déterminée par l'assemblée sur proposition du président de l'assemblée (cette date ne pouvant pas être postérieure de plus de six mois à la date de l'assemblée générale extraordinaire), la Date Effective de la fusion, telle que définie dans le projet de fusion.

3. Décider qu'à la Date Effective de la fusion, l'actif et le passif (les «Avoirs») des compartiments / classes de la Société seront transmis de plein droit aux différents compartiments / classes de HGIF tel que décrit en détail dans le projet de fusion.

4. Décider qu'à la Date Effective, HGIF émettra aux actionnaires des différents compartiments / classes de la Société, des actions dans les compartiments / classes de HGIF tel que décrit en détail dans le projet de fusion. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire/prix initiaux de souscription des compartiments / classes de la Société et de HGIF. Les nouvelles actions dans HGIF seront émises sous forme nominative.

5. Déclarer que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions de la Société seront annulées.

Etant donné que les actionnaires de HGIF ont approuvé la création d'actions de capitalisation dans HGIF lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 30 janvier 2003, la fusion sera réalisée en cas de vote positif dans les conditions énoncées ci-après de l'assemblée des actionnaires de la Société.

L'Assemblée reconvoquée délibérera valablement sans exigence de quorum. Les décisions ne pourront être adoptées que si elles sont approuvées par les 2/3 des actions représentées.

Les actionnaires pourront racheter leurs actions jusqu'au 2 avril 2003 à 12.00 heures (heure de Luxembourg) (ou toute autre date déterminée par les actionnaires en application du point 2. ci-avant) dans les conditions prévues dans le prospectus de la Société. Une lettre aux actionnaires détaillant les conditions est disponible sans frais auprès du siège social de la Société.

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires auprès du siège social de la Société où peuvent également être obtenues des copies sans frais de ces documents par les actionnaires:

1. le projet de fusion;

2. les rapports sur la fusion préparés par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., et KPMG AUDIT conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales;

3. les rapports des conseils d'administration de la Société et de HGIF sur la fusion;

4. les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de la Société et de HGIF ainsi qu'un état comptable de la Société non-antérieur au 1^{er} septembre 2002;

5. les prospectus actuels et un projet du nouveau prospectus de HGIF.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société. Les procurations doivent être retournées au siège social de la Société c/o CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG (numéro de fax: +352 47 67 36 47) au plus tard pour le 7 mars 2003. Les actionnaires désirant participer en personne à l'assemblée générale extraordinaire devront en informer CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG avant le 7 mars 2003.

Les procurations dûment remplies et valables pour l'assemblée du 5 février 2003 restent valables pour l'assemblée reconvoquée.

II (00348/755/59)

Le Conseil d'Administration.

PASSADENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

4. Décision sur la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.

5. Divers.

II (00517/005/16)

EVEREST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.755.

The Shareholders of EVEREST CONSULTING S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on *March 14th, 2003* at 3.30 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Managing Director and Director;
2. Acceptance of the resignation of T.C.G. GESTION S.A. as Director;
3. Acceptance of the resignation of Mr Tim van Dijk as Director;
4. Discharge to the Managing Director and the Directors for their services;
5. Appointment of three new Directors;
6. Acceptance of the resignation of CAS SERVICES S.A. as Statutory Auditor;
7. Discharge to the Statutory Auditor;
8. Appointment of a new Statutory Auditor;
9. Acceptance of the resignation of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. as registered agent;
10. Transfer of the registered office of the company;
11. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

II (00359/710/26)

The Board of Directors.

UNITED COMPANIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.971.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *6 mars 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00518/005/16)

Le Conseil d'Administration.

TRADER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.751.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *7 mars 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

II (00519/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VEROMAXIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.683.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Divers.

II (00521/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SIPALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.925.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (00523/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BIMOLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.826.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 mars 2003 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00435/534/15)

Le Conseil d'Administration.
